



REVUE DE PRESSE DU 29/10/2017

- 1- Dans le sillage de la création et le développement d'une filière automobile nationale, le secteur de la sous-traitance se réactive et tente de s'amarrer à la locomotive industrielle composée de quelques marques qui ont eu le quitus pour réaliser de l'assemblage en DKD ou SKD. Et ce n'est pas moins de 4 900 opérateurs qui activent dans 4 grands groupes d'activité et dont une partie ambitionne de s'élever à la hauteur des exigences des constructeurs. Et c'est en tout état de cause ce qui se dégage des travaux des premières assises organisées tout récemment par l'Union professionnelle de l'industrie automobile et de la mécanique (Upiam) dans le fief de la SNVI à Rouiba.

- 2- Les monnaies virtuelles, telles que le bitcoin, seront interdites en Algérie, selon ce que prévoit le projet de loi de finances 2018. Ainsi, l'article 113 dudit projet de loi stipule que «l'achat, la vente, l'utilisation et la détention de la monnaie dite virtuelle est interdite». La monnaie virtuelle est celle utilisée par les internautes à travers le Web.

- 3- Le Ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, a indiqué avant-hier, à Alger que la consommation locale de produits pétroliers avait reculé de 2,9% grâce à l'augmentation du prix des produits dérivés du pétrole et à la baisse des importations de véhicules. La consommation locale de produits pétroliers a reculé de 2,9% pour atteindre 13 millions de tonnes grâce à l'application de la nouvelle tarification des produits pétroliers depuis le début de 2016 et à la baisse des importations de véhicules, a précisé M. Guitouni.

- 4- Un cahier de charges sera publié dans les prochaines semaines, destiné aux entreprises activant dans la filière de montage des véhicules en Algérie, a indiqué jeudi à Alger le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi. Lors d'une séance d'audition devant la commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2018.



- 5- L'ambassadeur d'Italie à Alger, M. Pascal Ferrara, qui a effectué jeudi une visite à Blida, a annoncé qu'une usine de montage de véhicules Fiat sera bientôt opérationnel à Tiaret. Il a affirmé qu'une délégation de haut niveau est venue en Algérie, il y a quelques mois, où elle a présenté un programme d'investissement au ministre de l'Industrie pour le montage de véhicules Fiat nouvelle Tipo et Dablo (utilitaire).

- 6- Le Président de la Fédération nationale du Transport des voyageurs et des marchandises (FNTV), affiliée à l'UGCAA, M. Boucherit Abdelkader a dénoncé, hier, la politique du «populisme» et «de concurrence déloyale» imposée par la politique de subvention et avantages, au profit du secteur public, au détriment des transporteurs privés, dans le domaine du Transport.

- 7- La campagne pour l'élection des membres des 1.541 Assemblées populaires communales (APC) et des 48 Assemblées populaires de wilaya (APW), prévue le 23 novembre prochain, débute ce dimanche à travers tout le territoire national, avec en toile de fond le nouveau rôle dévolu à ces collectivités en tant que levier essentiel du développement local et de dynamisation de la croissance économique.



A lire :

INDUSTRIE AUTOMOBILE.

Les sous-traitants préparent leur offensive

Dans le sillage de la création et le développement d'une filière automobile nationale, le secteur de la sous-traitance se réactive et tente de s'amarrer à la locomotive industrielle composée de quelques marques qui ont eu le quitus pour réaliser de l'assemblage en DKD ou SKD.

Et c'est pas moins de 4 900 opérateurs qui activent dans 4 grands groupes d'activité et dont une partie ambitionne de s'élever à la hauteur des exigences des constructeurs. Et c'est en tout état de cause ce qui se dégage des travaux des premières assises organisées tout récemment par l'Union professionnelle de l'industrie automobile et de la mécanique (Upiam) dans le fief de la SNVI à Rouiba. L'opportunité pour une centaine de participants de faire le point sur un secteur laissé en jachère pendant de longues années et qui est appelé aujourd'hui à jouer un rôle de premier plan dans cette nouvelle stratégie du pays.

Et c'est dans le cadre de cette organisation professionnelle qui se veut un cadre de regroupement et d'échanges que des intervenants dans le secteur de la sous-traitance automobile se sont exprimés en faveur d'un positionnement comme partenaires fournisseurs des nouveaux constructeurs installés en Algérie. Pour beaucoup, des efforts et des investissements sont indispensables pour atteindre les standards de qualité exigés par les marques. Pour certains, c'est un long et harassant processus d'homologation dont ils entendent s'honorer avec professionnalisme.

La filière automobile, une priorité dans la stratégie industrielle

La présidente de l'Upiam, Latifa Turki-Liot, situera d'emblée la portée de ces assises, «échanger, débattre et orienter, ni pour polémiquer ou spéculer, l'objectif est d'avancer». Pour elle, la filière automobile «est une priorité dans la stratégie de diversification de l'économie nationale» tout en précisant qu'«une industrie automobile ne se construit pas en deux années et doit nécessairement intégrer tous les intervenants, notamment, les donneurs d'ordre, les sous-traitants et les équipementiers.

Elle ne doit pas se limiter au seul aspect du taux d'intégration». Intervenant en ouverture de ces travaux, elle dressera un tableau détaillé de ce secteur où activent pas moins de 4 920 opérateurs dans 4 grands groupes d'activité, fabrication et transformation de l'acier et du métal, mécanique générale, fabrication de fonte, fonderie et aciérie ainsi que la fabrication et transformation de la matière plastique.

Une première action s'imposerait, selon elle, en l'occurrence la mise sur pied d'une cartographie de la sous-traitance en Algérie avec un état des lieux et des capacités des uns et des autres. Elle dira à ce sujet que «certains sous-traitants algériens disposent d'un savoir-faire incontestable mais n'arrivent pas développer encore davantage leurs activités». Elle renchérit en espérant que l'arrivée des gros équipementiers dans le cadre de l'industrialisation nationale naissante puisse permettre aux opérateurs locaux de nouer des partenariats et d'entamer une nouvelle phase dans l'amélioration de leurs produits et leur mise en conformité avec les standards internationaux.



La mise à niveau s'impose

En attendant, la présidente de l'Upiam recommande une action de «communication, de prise de contact avec les autres et aussi de participation aux événements internationaux».

De son côté, le représentant du ministère de l'Industrie, Abdelkader Rahla, chef de division promotion du partenariat et du redéploiement, revient sur la place «prioritaire» de la filière automobile dans la stratégie de son département et des avantages et des incitations accordés aux investisseurs.

Rappelant que le secteur automobile en Algérie a toujours dépendu entièrement des importations, et que l'année 2016 a été un tournant décisif avec la décision du gouvernement d'encourager et développer une industrie automobile nationale et l'émergence d'usine d'assemblage de véhicules de plusieurs marques et dans différentes régions du pays. L'orateur ne manquera pas de souligner que cette phase a été rendue possible grâce aussi à «la professionnalisation de l'activité des concessionnaires qui avait créé un environnement favorable à l'émergence d'une industrie de l'automobile».

La régulation par le contrôle des importations

Il détaillera par ailleurs les domaines qui ont été priorisés par les pouvoirs publics, à savoir le vitrage (pare-brise, lunettes arrière, glaces latérales), le câblage (faisceaux électriques), le plastique (pare-choc, tableau de bord, panneaux de porte...), les batteries, les lignes d'échappement, les sièges. En deuxième position, nous trouvons les caoutchoucs, les pneumatiques, les radiateurs, l'emboutissage, les câbles de commande à distance, les tapis et insonorisants, produits sidérurgiques plats et peinture.

Abordant les perspectives d'évolution du secteur, le représentant du ministère confirmera la priorité accordée à cette activité au détriment des importations tout en précisant que des licences continueront à être établies pour des volumes contenus et répondant à quelques spécificités.

Pour les prochains projets, M. Rahla affirmera que le ministère de l'Industrie a décidé de ne retenir que 12 marques et parmi les meilleures au monde pour constituer la base de la future industrie automobile nationale.

On signalera également que des prospections ont été effectuées par les groupes automobiles déjà installés en vue de sélectionner parmi les sous-traitants nationaux disposant d'une aptitude technologique à intégrer le tissu de fournisseurs locaux. Une mission qui se poursuit toujours, du reste, et qui suscite quelques interrogations de la part de certains opérateurs qui ont reçu la visite des experts de ces marques et qui attendent un retour.

De même que l'on relèvera qu'une révision est en cours des cahiers des charges régissant l'industrie automobile et qui devront définir de nouvelles exigences notamment en ce qui concerne le taux d'intégration.



Monographie de la sous-traitance nationale

- 4 920 opérateurs.
- 4 grands groupes d'activité.
- Fabrication et transformation de l'acier et du métal, 53%.
- Mécanique générale, 16%.
- Fabrication de fonte, fonderie et aciérie, 16%.
- Fabrication et transformation de la matière plastique, 15%.

Marché de l'automobile en Algérie au 31 décembre 2015

- 5 683 156 immatriculations.

Parts de marché par marques :

- Peugeot 22,48%.
- Renault 19,33%.
- Volkswagen 5,10%.
- Autre 53,09%.

L'industrie automobile nationale, horizon 2022

- 12 projets.
- Production annuelle : 320 474 unités.
- 302 837 véhicules de tourisme.
- 17 637 véhicules utilitaires.

Les 5 axes du gouvernement

- 1/ Assemblage et intégration progressive de la production.
- 2/ Développement de la sous-traitance avec les équipementiers mondiaux.
- 3/ Régulation du marché et protection de la production nationale à travers le régime des licences.
- 4/ Soutien de l'Etat pour cette filière par des avantages suffisamment incitatifs pour attirer les professionnels.
- 5/ Encouragement à l'export.



Principaux avantages accordés aux investisseurs (sur 3, 5 et 10 ans)

- Exonération des droits de douane.
- Franchise de la TVA.
- Exonération de l'impôt sur le bénéfice (IBS) ou de l'impôt sur le revenu (IRG).
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement.
- Bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires.

-FIN-